

AR Prefecture

063-256301375-20240201-DP2024001-AI
Reçu le 12/02/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DP 2024 001

DECISION DU PRESIDENT N° 2024/1

Demande de financement

Animation du Projet Alimentaire Territorial des Combrailles

Dispositif FEADER T01

« Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) »

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par la délibération du comité syndical en date du 2 juin 2021.

Considérant : que le SMADC, en tant que structure porteuse du Projet Alimentaire Territorial des Combrailles, déploie les moyens d'animation nécessaires à sa mise en œuvre. A ce titre, le SMADC va déployer deux postes d'animation sur la période allant de septembre 2024 à décembre 2027.

Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES			RECETTES			
Nature de la dépense	Montant projet	du HT ou TTC	Financements	Montant subventionnable	Taux de l'aide en %	Montant
Frais de personnel et coût indirects	439 495,68 €	HT	FEADER Dispositif T01	374 636,54 €	60%	224 781,92 €
Prestations externes	28 800,00 €	HT	Autofinancement			243 513,76 €
Total	468 295,68 €		Total			468 295,68 €

AR Prefecture

063-256301375-20240201-DP2024001-AI
Reçu le 12/02/2024

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement ci-dessus et de procéder aux demandes de subventions auprès des financeurs mentionnés.

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 01 février 2024.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

